

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU MARDI 2 JUIN 2026 À MILHARS

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	32	35

L'an deux mille vingt-six, le 2 juin, à 18 Heures 00, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Milhars sous la présidence de Jérôme FLAMENT, Président.

Présents : M. Jérôme Flament, M. Patrick Delaume, Mme Catherine Manuel, M. Pierre Viaules, M. Jean-Pierre Vernhes, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Guilhem Marty, M. Serge Besombes, Mme Anne-Marie Prunet, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, Mme Sylvie Gravier, Mme Bonnie Rozières, M. Jean-Luc Viguier, Mme Laurence Caussé, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, M. Nicolas Lahaye, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Bruno Supiot, Mme Nathalie Bessou, M. Laurent Cavaroc, M. Jean-Christophe Cayre, Mme Céline Castela, M. Jérôme Pelayo, M. David Calmettes, M. David Vasseur, M. Camille Heckmann, M. Pascal Priolo.

Pouvoirs : Mme Patricia Marty pouvoir à M. Patrick Delaume ; M. Patrick Lavagne pouvoir à M. Jérôme Flament ; Mme Sarah Turquety pouvoir à Delphine Pinczon Du Sel.

Absents et excusés : M. Patrick Montels, M. Serge Dalmières, Mme Stéphanie Chabbal, M. Benoît Ourliac, Mme Geneviève Pellat.

D95-2026 Réseau pédagogique rural participation financière 2025-2026

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-1 et suivants ;
- Vu les statuts de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ;
- Vu la compétence exercée par la Communauté de Communes en matière d'enfance, d'éducation et de soutien aux actions favorisant la coopération entre établissements scolaires ;
- Considérant l'intérêt des actions conduites dans le cadre du Réseau Pédagogique Rural du territoire ;
- Considérant que ce dispositif permet le développement de projets pédagogiques mutualisés, l'organisation de transports scolaires à vocation éducative, le financement de sorties scolaires et le recours à des intervenants spécialisés ;
- Considérant qu'il convient de reconduire la participation financière de la Communauté de Communes pour l'année scolaire 2025-2026 ;

**ENTENDU L'EXPOSE DU PRESIDENT,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE**

- DÉCIDE** de fixer la participation financière de la Communauté de Communes au Réseau Pédagogique Rural à 20 € par élève pour l'année scolaire 2025-2026 ;
- DIT** que le montant prévisionnel de cette participation est estimé à 4 500 € ;
- PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026 ;
- AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance



Frédéric ICHARD

Le Président



Jérôme FLAMENT